

DECRET N° 82-37 du 29 Janvier 1982

chargeant le Camarade Isidore AMOUSSOU,
Ministre des Finances, de l'intérim du
Camarade Sanni Mama GOMINA, Ministre du
Commerce pour compter du 29 Janvier 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.— Pour compter du 29 Janvier 1982, le Camarade Isidore AMOUSSOU,
Ministre des Finances est chargé de l'intérim du Ministre du Commerce pendant
l'absence du Camarade Sanni Mama GOMINA.

Article 2.— Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 29 Janvier

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MF-MC 6 PG/PPC 2
autres Ministères 20 DPE - DLC - INSAE 6 ICE et ses Sections 4 DAN 2 INSJA 2
DOCT 1 ONEPI - Gde Chanc. 2 UNB - FASJEP - BN 6 Préfets 6 BCP 1 JORPB 1.-